NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/51/25/Corr.1
20 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 121 de l'ordre du jour

RÉGIME COMMUN DES NATIONS UNIES

Note du Secrétaire général

Rectificatif

Annexe, page 3

Substituer au texte actuel :

"Tout en regrettant que l'Assemblée générale ait décidé, à sa cinquantième session, de reporter l'adoption de ces recommandations, le CAC comprend ce qui a motivé sa décision. Conformément à la demande de l'Assemblée, la CFPI a achevé de réexaminer ses recommandations de 1995. Elle a de nouveau confirmé ses recommandations techniques concernant le calcul de la marge et la fonction publique de référence. Les chefs de secrétariat approuvent entièrement ces conclusions et notent avec une vive satisfaction que la Commission, en conséquence, a décidé de maintenir sa recommandation de ramener la marge entre la rémunération nette des fonctionnaires de l'Organisation et celle des fonctionnaires de l'Administration fédérale des États-Unis à son point médian souhaitable en 1996. Selon la méthode de calcul approuvée par la CFPI, c'est la deuxième année consécutive que la rémunération nette se situe sous la limite inférieure de la fourchette de 110 à 120 établie par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/244 du 18 décembre 1985.

96-32989 (F) 211196 211196